



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Le présent marché concerne la fourniture d'un camion benne à ordures ménagères.

Il comprend trois lots :

- 1- Lot N°1 : Fourniture d'un véhicule porteur 6*2/4 de 26 tonnes de PTAC
- 2- Lot N°2 : Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères
- 3- Lot N°3 : Fourniture d'un lève-conteneur automatique électrique

Le présent marché est un marché de fournitures.

4. Classifications CPV :

Lot N°1 : 34 14 45 10 - 6 (Véhicules pour ordures)
Lot N°2 : 34 14 45 11 - 3 (Bennes à ordures)
Lot N°3 : 42 41 89 40 - 0 (Matériel de manutention de conteneurs)

5. Caractéristiques principales du marché :

Dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, SAINT-LOUIS Agglomération collecte les ordures ménagères en régie sur une partie de son territoire.

L'acquisition d'un camion Benne à Ordures Ménagères (BOM) permettra de répondre au besoin de renouvellement d'un véhicule vieillissant par un véhicule neuf performant et répondant à des critères d'efficacité énergétique.



6. Conditions de la consultation :

- Le marché prend effet à compter de la date de sa notification au titulaire. Le délai d'exécution des prestations pour chacun des lots doit être indiqué par les candidats à l'article 6 de l'AE. A défaut d'indication de ce délai par le candidat, son offre sera rejetée. Le délai de livraison prendra effet à compter de la date de notification du marché.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Modifications de marché : Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Le marché est décomposé en trois lots. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours. Prix fermes.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - ✚ la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✚ la liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - ✚ une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - ✚ une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.



8. Critères d'attribution :

Critère de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	50 %
Prix	40 %
Délai de livraison	10 %

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, courriel) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : juridique@agglo-saint-louis.fr

Il est également disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse électronique suivante :
<http://www.marches-publics.info>

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur.

10. Modalités de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer la date et l'heure exactes de réception (pli recommandé avec avis de réception, remise contre récépissé ou Chronopost remis contre signature), à :

Monsieur le Président
SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Ce pli porte l'indication du marché auquel il se rapporte.

La réglementation relative aux marchés publics imposant obligatoirement la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018, l'acheteur public préconise la transmission des offres des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au présent règlement de la consultation.



11. Renseignements complémentaires :

La réglementation relative aux marchés publics imposant obligatoirement la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018, afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante :**

<http://www.marches-publics.info>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

12. Autres informations :

Les critères sont les suivants :

1 - Critère « Valeur technique des offres » - 50 %

La valeur technique des offres, notée globalement sur 100 points, sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique propre à chaque lot fourni par le candidat, ainsi que le tableau des caractéristiques techniques des offres propre à chaque lot selon le cadre joint au DCE.

La note maximale de 100 points sera décomposée de la manière suivante :

- Eléments techniques et ergonomiques (80 pts) ;
- SAV et assistance technique (10 pts) ;
- Formation proposée (10 pts).

2 - Critère « Prix » - 40 %

Les offres de prix seront notées globalement sur 100 points et seront appréciées sur la base de la proposition financière des candidats renseignée à l'article 4 de l'AE propre à chaque lot.

La note relative au prix sera proportionnelle à la moyenne des offres selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

NB : le prix moyen est la moyenne des prix proposés à l'article 4 de l'AE par tous les candidats admis à présenter une offre.

3- Critère « Délai » - 10 %

La note maximale relative au délai de livraison est de 100 points et sera appréciée sur la base du délai de livraison proposé par les candidats à l'article 6 de l'AE.

La note relative au délai sera proportionnelle à la moyenne des délais selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{délai moyen}}{\text{délai étudié} + \text{délai moyen}}$$



NB : le délai moyen est la moyenne des délais proposés à l'article 6 de l'AE par tous les candidats admis à présenter une offre.

13. Date limite de réception des offres :

Mercredi 21 mars 2018 à 16h00

14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 20 février 2018

